Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Olivet - Tome IV

Olivet. — *Population :* 546 imposés au sel, 55 pauvres, 25 exempts, 1775 ; — 609 imposés, 28 pauvres, 30 exempts, 1780 ; 527 imposés, 27 exempts, 1786 ; 480 hab. en 1901 ; — 465 hab. en 1906.

Le bourg d'Olivet a sa rue des Juifs, souvenir peut-être de la clientèle des barons de Laval, sgrs d'Olivet.

D'une note presque inintelligible extraite par un greffier d'un titre latin, je crois comprendre que François de Laval, évêque de Dol, seigneur temporel d'Olivet, par acte du 27 octobre 1553, devant Lebret, juge d'Olivet (plus probablement de Laval), donne au prieur de Laval, « à présent en abbaye, » dit-il, et à ses successeurs le patronage de l'église d'Olivet, et aux chanoines de la dite église, entre autres choses, l'usage dans la forêt de Frageux, comme il l'avait donné aux habitants d'Olivet (Chart. de la Roë, vol. 199, f. 86).

Le directoire du département, par arrêté du 8 août 1792, annexait la paroisse à Saint-Ouen et à Clermont, fondation projetée.

Prieurs : Gendronnel et non *Gendromel,* 1408. — Jean *Alligot,* auquel était dédiée une série de six panneaux peints représentant la vie de sainte Catherine, XVI^{e} s.. M. de la Broise qui les avait achetés, les céda à M^{me} Leblanc, revendeuse à Mayenne.

L'église ancienne et le presbytère contenaient des épitaphes ou épigraphes rappelant le souvenir des *prieurs :* René *Monceau,* 1621, Dixain *Bonabric,* 1729, Franç. *Courte,* 1751 et 1754 ; sur la cloche actuelle du Port-Brillet, celui du sacristain Ant. Letellier, 1667, et du vicaire Franç. Véliard, 1694. Elles sont reproduites dans l'*Épigraphie.*

Le ministre de la police avisé par lettre du 12 mars 1798 du commissaire près l'administration du département de l'arrestation de M. Hervieu, vicaire, et de sa traduction devant le directeur du jury, répond, le 24 mars, que si le prisonnier est prêtre réfractaire, c'est à l'administration et non aux tribunaux de juger ce délit politique, et dans le cas où ce prêtre serait réellement insoumis, elle doit le faire conduire à Rochefort pour être déporté, ou reclus en cas d'infirmité (L. 45). Il y eut donc usurpation de pouvoir de la part des autorités judiciaire et militaire. L'administration centrale avait encore le temps de dépêcher à Tours pour arrêter la sentence capitale ou en empêcher l'exécution (31 mars). Elle ne le fit pas.

Curé : Beucher, 1902.

Le personnage dont le nom mérite surtout un souvenir vivace à Olivet, c'est François de Laval (V. ce nom) qui avait reçu de son père Guy XVII la châtellenie d'Olivet. Il en fit reconstruire le château et l'église prieurale. Tout cela est rasé, quelques épaves seulement sont dispersées dans le voisinage. La plaque commémorative de la construction de la chapelle est perdue, mais M. de la Beauluère en avait heureusement copié l'inscription sur marbre :

D F DE LAVALE DOL HVIVS DNVS ARCIS DICTÆ DOLIVET BENE SAPERE FVTVRA PROSPICERE 1547.

La cloche, d'une année plus jeune, est au Port-Brillet, avec inscription et armoiries sommées de la croix, de la

mitre et d'un heaume. Ces armoiries sont aussi sculptées dans un gracieux cartouche, sur un bloc de pierre blanche fixé maintenant à l'ancienne chapelle des forgerons du Port-Brillet. Un autre écu de l'évêque est encastré dans le pignon de la maison du moulin à la chaussée de l'étang d'Olivet. Deux plaques de foyer que le prélat avait fait couler à ses armes viennent aussi d'être retrouvées et témoignent de l'intérêt qu'il portait à tous les arts industriels du pays. Nous lui devons ainsi non seulement le premier marbre taillé et poli à Laval, mais aussi le premier moulage en fonte, portant sa date dans l'écu de l'évêque de Dol, et provenant des forges du comté de Laval.

Au presbytère est aussi encastrée dans un pignon la statue en pierre d'une martyre qui doit être sainte Catherine, quoiqu'elle ne porte pas son attribut ordinaire, la roue brisée.

Le temple protestant que l'un des La Trémoïlle avait construit pour ses serviteurs au XVII^{e} s., avait encore vers 1870 ses deux pignons debout, en face de la ferme, en dehors de la cour.

La commune était au cœur de la chouannerie. Il faut, disent les gens du directoire, que ses habitants sentent que cela leur porte malheur. Alors ils lui imposent un poste dont les hommes abattent en huit jours toutes les barrières et échaliers, 20 mai 1794. Le bûcheron Cosson, qu'on jette en prison pour en obtenir des dénonciations, finit par nommer parmi les Chouans : Cottereau, Lemaréchal, Gilles, Renout, âgé de 18 ans, les Gauffre. Pierre et Michel Foucher, de la Blottais, les Peignon. Le maire lui-même avait son fils parmi les rebelles ; il est décrété d'arrestation comme aristocrate (16 janvier, 27 févr. 1794). — Représailles fréquentes des Chouans.

Dans la seconde insurrection, on impose encore aux habitants un détachement de 50 hommes qu'ils doivent nourrir, et des réquisitions à main armée avec menaces d'état de siège.

François-Marie, marquis de Mesnard, était chef de division des royalistes dans le pays et avait son quartier général au Bourgneuf, 24 nov. 1799.

En 1800, vingt Chouans étaient rentrés et surveillés, entre autres, Georget, capitaine, et Fleuray, « ex-bourreau des Chouans. »

L'*inventaire* de 1906, qui avait été tenté une première fois inutilement, fut repris le jeudi, 15 mars ; 200 protestataires étaient présents et les gendarmes du Bourgneuf et de Loiron mirent la baïonnette au canon du fusil. Il fallut enfoncer une porte. L'agent trouva M. le curé seul dans l'église et entendit sa protestation.